

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS**

Réuni ce jour vendredi 04 Décembre 2020 à 19 h 30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 27 Novembre 2020.

**ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative
- Formations des Élus
- Transfert de compétences PLU à ECLA
- Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activités
- Questions diverses

**Etaient présents :** Frank GUILLOT, Manon GODFROY, Hubert MARTIN, Christian PONARD, Gérard GIONO, Jean-Michel GABET, Monique PYON.

**Absents excusés :** Stéphanie BOUSSAUD donne pouvoir à Monique PYON, Guy SCHENK donne pouvoir à Gérard GIONO, Catherine CORNIER donne pouvoir à Monique PYON, Clément CATTENOZ donne pouvoir à Hubert MARTIN

**Secrétaire de séance :** Manon GODFROY

1. Décision modificative

Le Conseil Municipal ouvre les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT							
Débit				Crédit			
64	6413	Personnel non titulaire	4 000		744	FCTVA	770
66	6688	Autres	770				
62	6226	Maison NEDE avocat	-8 000				
67	678	Maison NEDE	40 000				
61	61521	Entretien terrain	4 000				
023	O23	Virt sect° Investissement	-40 000				
		<b>TOTAL</b>	<b>770</b>			<b>TOTAL</b>	<b>770</b>
INVESTISSEMENT							
Débit				Crédit			
21	2128	Réserve Maison Nede	-40 000	021	21	Virt sect° fonctionnement	-40 000
		<b>TOTAL</b>	<b>-40 000</b>			<b>TOTAL</b>	<b>-40 000</b>

La démolition de la maison NEDE, rue des Vignerons est autofinancée par la commune. Une décision modificative est donc nécessaire pour réunir les fonds au sein du budget.

2. Formation des élus : Le Maire rappelle que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'allouer, dans le cadre du budget, une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus. Cette formation aura pour thème **l'urbanisme et la sécurité et le développement durable**.

3. Transfert compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à ECLA

La loi prévoit le transfert automatique de la compétence PLU à ECLA à compter de janvier 2021, si les communes ne s'opposent pas à cette décision dans les 3 mois qui précèdent cette date.

Le PLU de Vernantois a été approuvé en 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à ECLA.

#### 4. Contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au recrutement d'un agent contractuel occasionnel afin de faire face à un accroissement de travail jusqu'au mois de mars 2021.

#### 5. Questions diverses

1. Le conseil Municipal soutient la décision du Maire de s'opposer au transfert de ses pouvoirs de police spéciale à ECLA. Il souhaite conserver la partie police de la circulation et stationnement et police de stationnement taxi.

2. Afin de sécuriser la rue de la Sorne, la rue de la Liberté, un projet d'aménagement est en cours d'étude par ECLA.

3. En ce qui concerne la rue des Vignerons, un projet global doit être réalisé, comprenant la sécurisation de la voie mais aussi la réfection du pont, l'aménagement des abords de cette rue. Les services de la DDT et d'ECLA ont été sollicités.

4. Suite à des difficultés de connexion internet et l'existence de zones blanches au niveau du réseau téléphonique, exprimées par les habitants, le Maire prendra contact avec les services concernés.

5. Les réunions conviviales habituelles n'étant pas autorisées en cette situation sanitaire, la commune apportera à chaque habitant de plus de 70ans un colis de douceurs constitué de produits locaux.

6. Les parcelles communales non occupées sont en cours de recensement. Les élus réfléchissent à une utilisation sous forme de jardin, verger, maraîchage selon les possibilités du terrain.

7. De trop nombreux camions de gros tonnage empruntent les rues du village, notamment la côte de St Maur. Le Conseil Départemental sera consulté pour résoudre ces difficultés.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Monique PYON

